

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 19 septembre 2024

Le dix-neuf septembre deux mil vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, légalement convoqué le seize septembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel RONCERAY, Maire.

Nombre de membres

en exercice : 15
présents : 8
votants : 10
absents : 7

Présents : M BAZILLE, M DEMAZEL, M DREUX, MME GOUIN, M LÉON, M NOURY, M PLANNELLES-GARCIA

Absents excusés : MME EPRON, M GOBÉ, MME HAVARD, MME LANCIEN, MME PENLOUP

Ont donné pouvoir : MME MARY pouvoir à M BAZILLE, MME MY pouvoir à M RONCERAY

Secrétaire de séance : Madame GOUIN Cécile

N°2024063 : demande de subvention, auprès de la Région au titre du Fonds Pays de la Loire Investissement Communal

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'au titre du « Fonds Pays de la Loire Investissement Communal », une demande de subvention concernant le parking de l'îlot centre bourg, pourrait être sollicitée.

Le montant de cette subvention s'élève à 20% de la dépense TTC

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant TTC	Recettes attendues	Montant TTC	Taux de participation
Travaux (exemple)	154 977,16 €	DETR		0%
Terrassements/VRD/Espaces verts/Clôtures	130 794,72 €	contrat de territoire - département	22 374,00 €	14%
Travaux réseaux TE53	24 182,44 €	Fonds Pays de la Loire Investissement Communal	31 196,95 €	20%
Charpente et ossature bois - bardage bois		Amendes de police	10 000,00 €	6%
Couverture et bardage zinc		TE53	5 038,01 €	3%
Menuiseries extérieures - métallerie		Commune - autofinancement	87 375,80 €	56%
Menuiseries intérieures bois				
Cloisons sèches - plafonds en plaques de plâtre				
Plafonds suspendus				
Carrelage faïence				
Sols souples - peinture - revêtements muraux				
Electricité - courants forts et faibles				
Plomberie sanitaires - chauffage-ventilation				
Acquisition (exemple)				
Maîtrise d'œuvre	1 007,60 €			
Architecte				
SPS	1 007,60 €			
Total	155 984,76 €	Total	155 984,76 €	100%

Monsieur le Maire présente le calendrier prévisionnel des travaux :

Septembre 2022 Décapage - constitution d'une plateforme et accès provisoire riverains + entreprises (rénovation de l'immeuble et des maisons)

Novembre 2024 Reprise des travaux

Décembre 2024 Fin des travaux

Accusé de réception en préfecture
053-215301250-20240919-2024063-DE
Date de réception préfecture : 24/09/2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité

Approuve le projet
Approuve le plan de financement
Approuve le calendrier prévisionnel

Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil régional des Pays de La Loire une subvention de 20 % du montant des travaux TTC soit une subvention d'un montant de 31 196.95€ au titre du Fonds Pays de la Loire Investissement Communal.

S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 30 % du montant T.T.C.

Inscrit le montant de ces dépenses au budget de la Commune

Le secrétaire de séance,
Cécile GOUIN



Fait et délibéré en séance le 19 septembre 2024
Pour extrait conforme,
Marcel RONCERAY, Maire

